



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°180/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 18 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROYCROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

**Absents/Excusés :** Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLON, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Elian PETITJEAN

## **OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Annexe Gémapi**

Le projet de budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 000 000 € et en investissement à la somme de 7 000, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### **A. Les recettes :**

Les recettes de fonctionnement comprennent la taxe Gémapi pour un montant de 1 000 000 € (chapitre 73).

La seule recette d'investissement correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de 7 000 € (chapitre 021).

### **B. Les dépenses :**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 1 000 000 € :

- 68 100 € pour les charges à caractère général (correspondant principalement au faucardage, vannage, rédaction du règlement de l'eau, taxe foncière et les frais de convention) ;
- 15 000 € au titre des charges de personnel ;
- 10 000 € au titre des atténuations de charges relatives aux régularisations de la taxe Gémapi ;
- 897 400 € relatifs aux cotisations des syndicats (796 900 € pour ABCèze et 110 500 € pour Ardèche Claire) ;
- 2 500 € au titre des intérêts d'emprunt ;

Il est également inscrit le virement à la section d'investissement pour 7 000 € (chapitre 023).

En dépenses d'investissement, les prévisions budgétaires 2024 s'élèvent à hauteur de 7 000 € au titre du remboursement du capital des emprunts.

L'ensemble des propositions au BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe Gemapi, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 000 000 € et en section d'investissement à hauteur de 7 000 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **26 DEC. 2023**

Le Président  
Jean Christian REY



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL180\_2023-DE